



Intervention militaire de la Russie en Ukraine : informations actuelles concernant la protection de la population

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les cantons et les communes reçoivent de nombreuses questions de la part de la population en rapport avec l'intervention militaire russe en Ukraine. L'OFPP a donc rédigé la présente feuille d'information. Ce document sera mis à jour si nécessaire.

Actuellement, aucune mesure particulière de doit être prise pour la population.

Abris

Sur l'ensemble du territoire suisse, quelque 365 000 abris privés et publics offrent environ 9 millions de places protégées à la population, ce qui correspond à un taux de couverture de plus de 100 %.

La population est avertie de l'attribution des abris lorsque la situation en matière de sécurité l'exige. Les cantons établissent et actualisent régulièrement leur planification d'attribution.

Au quotidien, les abris sont principalement utilisés à d'autres fins, par exemple comme caves, entrepôts ou locaux associatifs. En cas de besoin, ils peuvent être aménagés en peu de temps pour protéger la population. La préparation des abris (vider, aménager), n'a cependant lieu que sur ordre des autorités. Les abris sont conçus de manière à permettre des séjours plus ou moins longs (de quelques heures à plusieurs jours).

Provisions de secours

La population devrait être en mesure de se ravitailler pendant plusieurs jours sans aide extérieure. L'approvisionnement économique du pays (AEP) conseille donc de constituer des [provisions de secours](#) pour une semaine environ. De telles provisions comprennent en premier lieu des denrées alimentaires faciles à stocker et 9 litres d'eau par personne ainsi que les principaux médicaments.

Information, alerte et alarme

En cas de danger réel, les autorités alertent la population au moyen des sirènes et diffusent les consignes de comportement à la radio et sur [Alertswiss](#). L'OFPP recommande d'installer l'application Alertswiss sur son smartphone.

Comprimés d'iode

Les comprimés d'iode sont utilisés en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire entraînant une libération d'iode radioactif. Les comprimés empêchent l'iode radioactif de s'accumuler dans les glandes thyroïdes et de provoquer un cancer de la thyroïde. En cas d'événement, les comprimés d'iode doivent être pris à temps. Des comprimés d'iode sont distribués à titre préventif à toutes les personnes qui séjournent régulièrement dans les communes situées dans un rayon de 50 km autour d'une centrale



nucléaire suisse. Ces communes disposent également de comprimés d'iode dans les pharmacies et les drogueries, où ils peuvent être achetés en cas de perte au prix de 5 francs. Pour les zones situées à plus de 50 km d'une centrale nucléaire suisse, les cantons stockent des comprimés d'iode afin de pouvoir en fournir à toute la population en cas d'événement. Actuellement, les personnes séjournant dans ces zones ne sont pas tenues de stocker des comprimés d'iode.

Au vu de la situation actuelle, aucun scénario ne nécessite la distribution ou la prise de comprimés d'iode. La Confédération renonce actuellement à ordonner d'éventuelles mesures de protection en cas d'attaque nucléaire.